

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un le huit février, à dix-huit heures trente,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Turretot, en séance publique sous la présidence de Mme Thérèse BARIL, Maire

Présents : Thérèse BARIL, Astrid VERDIERE, Nicolas DUMINY, Isabelle MALVAULT, Alain BALZAC, Sophia BARIL, Ludivine CORREIA, Patrick LECOURT, Vanessa TRAMOUILLE, Laurence STENGEL, Vincent LEMAITRE, Philippe DURECU, Isabelle LASNIER, Ludovic HARDY, David OLINGUE

Secrétaire de séance : Astrid VERDIERE

1-Approbation du procès-verbal du 1^{er} février 2021: Ajout dans le compte-rendu du 1^{er} février 2021 de l'Allée de la Gare dans la question n°8 pour 0.30 km. Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 1^{er} février 2021.

2-Réhabilitation de bâtiment-Choix du Maître d'œuvre-Mission diagnostic

Vu le code des marchés publics,

Vu la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre -Mission diagnostic pour la réhabilitation d'un bâtiment,

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 3 février 2021,

Après avoir étudié les diverses offres, le conseil municipal décide de retenir la proposition suggérée par le rapport d'analyse des offres établi par Seine Maritime Attractivité et d'autoriser Madame le Maire à signer le marché et tout document permettant de réaliser cette prestation, dans les conditions suivantes :

Maître d'œuvre retenu :

Mandataire : ECLIPSE ARCHITECTURE

6 Avenue René Dehayes

76610 LE HAVRE

Siret : 50948956300031

Co-traitant : SARL ADFACTO

30 Rue Mezerville

76 190 SAINT-CLAIR-SUR-LES-MONTS

Siret : 50308009500048

Montant du marché : 6 000€ HT soit 7 200€ TTC

Les crédits budgétaires seront prévus au budget principal de la commune pour l'année 2021.

A noter que le marché sera notifié au maître d'œuvre seulement en cas de confirmation de faisabilité du projet suite à l'étude de la bétaille située à proximité du bâtiment et de l'avis favorable des services de l'Etat sur ce dossier.

Questions diverses :

*Point sur le port du masque dans les écoles

*Vidéoprotection : accord de la Préfecture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Fait à Turretot,
Le 9 février 2021
Madame Le Maire,